
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS NORDIQUES ET MINIERS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de mine d'apatite du lac à Paul
sur le territoire non organisé Mont-Valin
par Ariane Phosphate inc.**

Dossier 3211-16-007

Le 16 janvier 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de mine d'apatite du lac à Paul par Arianne Phosphate inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-06-22	Réception de l'avis de projet
2011-06-23	Délivrance de la directive
2013-06-28	Réception de l'étude d'impact
2013-09-12	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-05-02	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2014-06-13	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2014-10-09	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires
2014-10-30	Transmission de la troisième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-01-06	Réception des réponses à la troisième série de questions et commentaires
2015-01-15	Transmission de la quatrième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2015-01-16	Réception de la lettre d'engagement à répondre à la quatrième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de mine d'apatite du lac à Paul, par Ariane Phosphate inc., est situé dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, à environ 200 km au nord de la ville de Saguenay. L'objectif du projet est d'exploiter une mine à ciel ouvert d'apatite. Le projet comprendra une fosse de 2,3 km de long par 600 m de large, une usine de traitement du minerai, un système de chargement de concentré d'apatite, un parc à résidus miniers, une halde à stériles ainsi que des installations auxiliaires et infrastructures connexes. Le projet est entièrement localisé à l'intérieur des limites de la pourvoirie du Lac à Paul, qui appartient à la compagnie minière Ariane Phosphate.

La production annuelle de la mine du lac à Paul sera de 3 M tonnes de concentré d'apatite, pour une cadence de traitement du minerai de 50 000 tonnes par jour. Les ressources mesurées et indiquées sur la Zone Paul sont de plus de 590 Mt à 7,13 % P₂O₅. La période de construction est estimée à deux ans et la durée de vie de la mine est actuellement évaluée à 25 ans.

Le coût d'investissement initial du projet est évalué à 1 214,7 M\$ US. La création d'emplois prévue lors de la période de construction sera d'en moyenne 500 employés et environ 400 emplois directs seront créés durant la phase d'exploitation.

L'approvisionnement en énergie de la mine sera fourni par une ligne électrique privée d'environ 45 km et de 161 kV qui sera construite à partir de la centrale Chute-des-Passes de Rio Tinto Alcan. Le trajet utilisé pour le transport du concentré d'apatite, lors de la phase d'exploitation, empruntera des chemins forestiers existants entre la mine et Sainte-Rose-du-Nord. Le transport se fera jour et nuit, cinq jours par semaine, aucun transport ne sera réalisé la fin de semaine. Le concentré sera transporté par camion dans des remorques fermées, puis transféré dans des silos d'entreposage. Il sera ensuite transbordé par convoyeur fermé vers un terminal portuaire.

Une évaluation environnementale distincte pour le projet du terminal portuaire à Sainte-Rose-du-Nord sera effectuée. Une entente de service a été signée au début de l'année 2014 désignant Port Saguenay comme l'initiateur de ce projet et responsable des obtentions des autorisations. Ce projet serait donc évalué au niveau fédéral puisque Port Saguenay est constitué en vertu de la Loi maritime du Canada.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- le Bureau des changements climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;

- le Centre d’expertise hydrique du Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d’expertise en analyse environnementale;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Finances et de l’Économie;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports du Québec;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de l’Énergie;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Secrétariat aux Affaires autochtones.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement. Volume 1 – Rapport principal*, par GENIVAR, juin 2013, 636 pages;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement. Volume 2 – Annexes*, par GENIVAR, juin 2013, 666 pages;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement. Volume 3 – Annexes (suite)*, par GENIVAR, juin 2013, 660 pages;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs*, par WSP, avril 2014, 213 pages et 34 annexes;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Transport du concentré d’apatite entre la mine d’apatite du lac à Paul et Saint-Fulgence – Étude sectorielle*, par WSP, avril 2014, 139 pages et 7 annexes;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de Lutte contre les changements climatiques*, par WSP, juillet 2014, 141 pages et 22 annexes;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Étude hydrogéologique. Projet de mine d’apatite lac à Paul (Québec)*, par WSP, octobre 2014, 98 pages et 8 annexes;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement – Réponses à la troisième série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de Lutte contre les changements climatiques*, par WSP, décembre 2014, 73 pages et 12 annexes;
- ARIANNE PHOSPHATE INC. *Projet de mine d’apatite du lac à Paul. Étude d’impact sur l’environnement – Réponses à la troisième série de questions et commentaires du ministère*

du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques – Addendum : Informations complémentaires, par WSP, décembre 2014, 6 pages et 3 annexes.

- Lettre de M. Jean-Sébastien David, de Arianne Phosphate inc., à M^{me} Mireille Paul, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 16 janvier 2015, concernant l'engagement à fournir les réponses à la quatrième série de questions et commentaires dans les délais prescrits, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et les organismes démontre que dans l'ensemble, l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires déposés, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 23 juin 2011 étant donné que Arianne Phosphate s'est engagée à :

- Effectuer une mise à jour et une révision du modèle numérique afin de pouvoir documenter adéquatement les impacts du dénoyage engendré par les activités minières sur le milieu environnant (lacs, cours d'eau, milieux humides, etc.). Déposer cette modélisation avant la séance d'information et de consultation publiques, au plus tard le 5 février 2015;
- Effectuer une analyse adéquate des variantes envisagées pour le nouveau tronçon de route à construire à proximité du lac Rouvray. Déposer cette analyse de variantes avant l'audience publique;
- Décrire adéquatement les composantes humaine et hydrique affectées par le tracé situé au sud de la route 172 et les impacts anticipés sur celles-ci. Transmettre les réponses avant la séance d'information et de consultation publiques, au plus tard le 5 février 2015 ou avant l'audience publique selon les éléments demandés dans la lettre adressée à M. Jean-Sébastien David, de Arianne Phosphate inc., datée du 15 janvier 2015.

De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du Ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée contient assez d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



André-Anne Gagnon, Biologiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers